



BP : 576- LIBREVILLE

000002

N° MM/SG/DGMG/DCAM/SAM.

## COMMUNIQUE

### Opération de régularisation des artisans miniers

Conformément à la décision du Gouvernement de la Transition de lever « **la mesure de suspension temporaire de toutes les activités d'orpaillage, de recherche et de production d'or sur l'ensemble du territoire national** », rendue publique par communiqué n°000001 MM/SG/DGMG/DCAM/SAM du 20 septembre 2023, l'Administration en charge des Mines porte à la connaissance des populations de nationalité gabonaise que ses équipes se déploieront sur l'ensemble du territoire national pour procéder à la délivrance des cartes d'Expart aux artisans, selon le calendrier établi ci-après :

- province du Moyen-Ogooué : du 16 octobre au 05 novembre 2023 ;
- provinces du Woleu-Ntem et de la Ngounié : du 13 novembre au 03 décembre 2023 ;
- province de la Nyanga : du 04 décembre au 11 décembre 2023 ;
- province de l'Ogooué-Ivindo : du 06 décembre au 26 décembre 2023 ;
- province du Haut-Ogooué : du 14 décembre au 23 décembre 2023 ;
- province de l'Ogooué-Lolo : du 24 décembre 2023 au 13 janvier 2024 ;
- province de l'Estuaire : du 29 décembre 2023 au 04 janvier 2024.

A cet effet, il est demandé aux artisans et à toutes personnes désireuses d'exercer les métiers de l'or, du diamant ou des matériaux de carrières (sable ou gravier) de se présenter individuellement auprès des équipes de l'Administration en charge des Mines, en fonction des zones d'exploitation, munies d'un dossier comprenant :

- une demi-carte photo ;
- l'original et la copie légalisée de la pièce d'identité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de six (6) mois ;
- une somme de cinquante mille (50 000) francs CFA.

Par ailleurs, toute personne ayant déjà formulé une demande de carte d'Expart auprès des services de l'Administration en charge des Mines à Libreville, est priée d'actualiser son casier judiciaire et de se présenter aux équipes déployées sur le terrain, en fonction de la zone d'exploitation sollicitée.

Enfin, les personnes qui n'auront pas, aux dates susmentionnées, leur dossier complet à jour, pourront se présenter directement à la Direction en charge de l'artisanat minier, dans les locaux abritant le Ministère des Mines, sis à l'Immeuble du 2 Décembre, sur le Boulevard Triomphal Omar BONGO ONDIMBA.

Fait à Libreville, le 11 OCT. 2023

Le Ministre des Mines

Hervé Patrick OPIANGAH